



Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU VAR

Extrait du registre des arrêtés du Maire
En date du 28 avril 2026

ARRETE MUNICIPAL N°2026_04_063
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES NOMMÉS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-7,

VU la loi n°86-17 du 06 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

VU le renouvellement du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n°21 du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a désigné après appel a candidatures et vote a bulletin secret les membres élus appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre d'Action Communal d'Action Sociale,

VU l'information collective réalisée par voie d'affichage du 9 avril 2026 au 24 avril 2026, à l'hôtel de ville, pour le renouvellement des membres nommées du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT qu'il appartient de procéder à la désignation des membres nommés du Conseil d'Administration parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,

CONSIDÉRANT que parmi ces membres, doivent figurer des représentant de certaines associations,


ARRÊTE

ARTICLE 1 : La nouvelle composition des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est de ce fait la suivante :

- Madame Vanessa MEYER, Maison de retraite « Résidence Plénitude »,
- Madame Régine LEROUX, Les Varois vers les Autres,
- Madame Catherine FEVRE, Secours catholique,
- Madame Evelyne DAMINETTE, UDAF,
- Madame Elisabeth DUMEZ, Familles Rurales,
- Monsieur François LECAUDEY, Foyer Bastide Saint-Pierre.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux (2) mois, à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, est chargée, de l'exécution du présent arrêté publié au registre des arrêtés de la Commune de Garéoult.



Le Maire,
Jérôme TESSON.

Les personnes soussignées certifient avoir reçu notification du présent arrêté le 29 avril 2026.

Mme Régine LEROUX	M François LECAUDEY	Mme Catherine FEVRE
Mme Evelyne DAMINETTE	Mme Vanessa MEYER	Mme Elisabeth DUMEZ